

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS de MASCARA
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT ETUDE ET PLANIFICATION RESEAU D'ACCES
Réf : AT/DO29/SDT/DEP/ 119 /2023 MASCARA le : 10/09/2023

MISE EN DEMEURE

ETP BENDIAF DJILLALI
64 DEXIEME TRANCHE SIDI DJILLALI W SIDI BEL ABBES



Contrat N° : 68/2022 du 25/09/2022

PROJET : travaux de canalisations téléphoniques CITE 1000 LOGTS SOCIAL MEDBEUR -
Mascara

Objet : Mise en demeure

Suite une visite inopinée à CITE 1000 LOGTS SOCIAL Medbeur -MASCARA dans le projet canalisation FTTH ce jour le 10/09/2023 on a constaté le non respect de la sécurisation des chambres et tranchées ouvertes et ce par la non mise en place de panneaux de signalisation et de ruban de balisages dans votre chantier ; je vous rappelle que vous avez négligé les consignes des **articles 19-21-22** du **Contrat N°** : 68/2022 du 25/09/2022 signé avec Agérie Telecom Mascara .

A cet effet , je vous met en demeure afin de respecter votre engagement et de procéder dans l'immédiat à la sécurisation du chantier avec les normes prescrites ; faute de quoi nous saurions dans l'obligation d'appliquer l'article 40 du contrat d'adhésion N°68/2022 .



Abdelkrim
Bendiaf Djillali
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara